

DECISION DU PRESIDENT N° DECCP_2025_060

Théâtre de Thalie – Tarifs de la saison culturelle 2025-2026

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
 Vu la décision n°DECTDM_19_023 en date du 18 mars 2019 portant création de la régie de recettes Office de Tourisme,
 Vu la décision n°DECTDM_19_024 en date du 18 mars 2019 portant création de la sous-régie de recettes pour les manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,
 Vu la décision n°DECTDM_21_052 en date du 17 septembre 2021 portant modification de la régie de recettes Office de Tourisme,
 Vu la décision n°DECDA_2024_006 en date du 27 février 2024 portant modification de la régie de recettes Office de Tourisme,
 Vu la décision n°DECDA_2025_058 en date du 03 septembre 2025 portant modification de la régie de recettes et d'avance Office de Tourisme,
 Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_019 en date du 18 mars 2019 portant nomination du mandataire de la sous-régie de recettes des manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,
 Vu l'arrêté n°ARRDA_2024_005 en date du 25 janvier 2024 portant nomination du mandataire de la régie de recettes Office de Tourisme,
 Vu l'arrêté n°ARRDA_2025_029 en date du 04 septembre 2025 portant nomination d'un régisseur de la régie de recettes Office de Tourisme,*

DÉCIDE

ARTICLE 1

A compter du 04 septembre 2025, les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2025-2026 sont définis comme suit :

Spectacle	Taux TVA	Tarif Plein		Tarif Réduit ⁽¹⁾		Tarif - de 16 ans		Invité
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
Les Fo'Plafonds	2,1%	7,84 €	8 €	5,88 €	6 €	5,88 €	6 €	0 €
Valérie Lemercier	2,1%	35,26 €	36 €	31,34 €	32 €	31,34 €	32 €	0 €
La valse des pingouins	5,5%	32,23 €	34 €	28,44 €	30 €	28,44 €	30 €	0 €
Emma Peters	2,1%	23,51 €	24 €	19,59 €	20 €	19,59 €	20 €	0 €
Ring	2,1%	23,51 €	24 €	19,59 €	20 €	19,59 €	20 €	0 €
Le hasard merveilleux	5,5%	17,06 €	18 €	13,27 €	14 €	6,64 €	7 €	0 €
Cléopâtre	2,1%	21,55 €	22 €	17,63 €	18 €	17,63 €	18 €	0 €
Moya	2,1%	25,47 €	26 €	21,55 €	22 €	10,77 €	11 €	0 €
Frantz	2,1%	21,55 €	22 €	17,63 €	18 €	17,63 €	18 €	0 €
Le Misanthrope	2,1%	23,51 €	24 €	19,59 €	20 €	19,59 €	20 €	0 €
Drum Brothers	2,1%	21,55 €	22 €	17,63 €	18 €	8,81 €	9 €	0 €
Le Lac des cygnes	2,1%	25,47 €	26 €	21,55 €	22 €	10,77 €	11 €	0 €
Folia	2,1%	33,30 €	34 €	29,38 €	30 €	14,69 €	15 €	0 €
Rouille et paillettes	2,1%	19,59 €	20 €	15,67 €	16 €	15,67 €	16 €	0 €
The Loop	5,5%	22,75 €	24 €	18,96 €	20 €	18,96 €	20 €	0 €
Laurent Voulzy	2,1%	35,26 €	36 €	31,34 €	32 €	31,34 €	32 €	0 €
Entrée des artistes	2,1%	21,55 €	22 €	17,63 €	18 €	17,63 €	18 €	0 €
Parler pointu	2,1%	17,63 €	18 €	13,71 €	14 €	13,71 €	14 €	0 €
Le grand jour	2,1%	21,55 €	22 €	17,63 €	18 €	17,63 €	18 €	0 €
Lisa	5,5%	18,96 €	20 €	15,17 €	16 €	15,17 €	16 €	0 €
Du charbon dans les veines	5,5%	24,64 €	26 €	20,85 €	22 €	20,85 €	22 €	0 €
Circus incognitus	5,5%	17,06 €	18 €	13,27 €	14 €	6,64 €	7 €	0 €
Saint-Saëns / Mozart (ONPL)	2,1%	23,51 €	24 €	19,59 €	20 €	9,79 €	10 €	0 €
Oiseau	2,1%	21,55 €	22 €	17,63 €	18 €	8,81 €	9 €	0 €
Vérino	2,1%	25,47 €	26 €	21,55 €	22 €	21,55 €	22 €	0 €
Concerts du conservatoire	2,1%	7,84 €	8 €	5,88 €	6 €	5,88 €	6 €	0 €

⁽¹⁾ Le tarif réduit applicable sur présentation des pièces justificatives (carte d'identité, certificat de scolarité, carte étudiant, avis de situation récent, carte familles nombreuses...) concerne les lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, familles nombreuses et groupes à partir de 10 personnes.

Des bons cadeaux sont mis en vente d'une valeur de 10 €, 20 € ou 50 €. Ils sont utilisables sur les spectacles de la saison culturelle pour la saison en cours et la saison suivante.

ARTICLE 2

A compter du 02 septembre 2025, les tarifs pour la location du Théâtre de Thalie, à savoir le hall, la salle de spectacle (auditorium) et le plateau, sont définis comme suit :

Objet	Professionnel		Association – Ecole – Collectivité		Manifestations à but caritatif et Coproduction
	Terres de Montaigu	Hors Terres de Montaigu	Terres de Montaigu	Hors Terres de Montaigu	
LOCATION DES ESPACES					
Hall + salle de spectacle (auditorium) + plateau	500 € HT la demi-journée	750 € HT la demi-journée	250 € HT la demi-journée	350 € HT la demi-journée	250 € HT la journée
MOYENS HUMAINS					
Régisseur général (Habilité SSIAP 1)	1 service de 4 heures = 120 € HT soit 30 € HT / heure				
Technicien (Habilité nacelle élévatrice)	1 service de 4 heures = 100 € HT soit 25 € HT / heure				
Agent d'entretien et d'accueil	1 service de 4 heures = 80 € HT soit 20 € HT / heure				
MATERIEL					
Parc matériel léger (type conférence)	150 € HT				
Parc matériel intermédiaire	300 € HT				
Parc matériel complet	450 € HT				

En lien avec des événements locaux ou co-production, les offres suivantes pourront être appliquées :

- Mise à disposition du lieu pendant la période d'installation/montage ;
- Mise à disposition du parc matériel.

Si le théâtre ne dispose pas de tout le matériel souhaité, une demande sera effectuée auprès d'un prestataire extérieur, à la charge du locataire.

Lors de la réservation de l'équipement, une convention entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et l'utilisateur sera signée et un chèque de 500 € demandé.

ARTICLE 3

Les régisseurs, mandataires et mandataires suppléants de la régie de recettes Office de Tourisme, ainsi que les mandataires de la sous-régie de recettes manifestations à caractère culturel, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
 Antoine CHEREAU

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
 Date de signature : 04/09/2025
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération

